

**ACADEMIE DE LA
REUNION**

**ETABLISSEMENT :
LGT Ambroise VOLLARD**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 Février 2020**

Année scolaire : 2019-2020

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 18/02/2020

Présidence de : René- Claude SERVEAUX

Quorum : 16

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du CA du 17/02/2020
3. Préparation de rentrée 2020
 - 3.1 Structure
 - 3.2 Moyens et projets de répartition
 - 3.3 Projet d'évolution des postes par discipline
4. Désaffectation de véhicules
5. Contrats et conventions
6. Questions diverses

Le conseil d'administration du lycée Ambroise Vollard s'est réuni le 21/02/2020 en salle F3 sous la Présidence de M. René-Claude SERVEAUX, proviseur.

Nombre de présents : 21. Le quorum est atteint, la séance débute à 17H 24.

Secrétaire de séance : Madame Anne ELISABETH.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président annonce que, compte tenu des délais cours entre ce CA en urgence et le précédent, le point n°2 est supprimé et propose que le compte rendu du CA du 17/02/2020 soit validé en même temps que celui du 21/02. L'ordre du jour ainsi modifié est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstention
21	0	0

2. PREPARATION DE RENTREE 2020

Arrivée d'un membre du CA portant le nombre de votants à 22

Le président annonce qu'il n'y aura aucun changement dans la structure, les règles restent les mêmes que celles évoquées précédemment.

Les conseils pédagogiques et d'enseignement ont conservé la priorité qui sera mise sur les classes de seconde avec l'accompagnement personnalisé qui sera maintenu et les groupes de spécialités en 1^{ère} et Terminale.

Il n'y a pas eu de retour complet sur ce qui a été envisagé par les élèves au 1^{er} trimestre en termes de choix de spécialité il a été gardé ce qui est prévu suite aux enquêtes de décembre.

Proposition de la répartition des moyens :

- Pour le micro-lycée sous la responsabilité de Monsieur Vincent CAPDEPUY
- 31 heures postes et 59 HSA, les établissements rattachés au micro-lycée donneront les heures postes.
- Pour le lycée
- 1522 heures postes et 174,25 HSA

La concertation a été faite avec les enseignants au niveau des besoins. La répartition entraîne des heures supplémentaires réduites par matière car l'effort porte sur les matières à examen (français et spécialités notamment).

Deux matières en BTS ont des heures supplémentaires importantes comme tous les ans.

Cette répartition permet également de revoir les postes qui devront être gardés ou supprimés

- Pour le micro-lycée, aucune suppression ni de création
- Pour le lycée

Les suppressions sont les suivantes :

- Lettres : 1
- Anglais : 1
- Histoire-Géographie : 2 (départs à la retraite)
- SES : 1 (demande de mutation)
- Mathématiques : 1 (poste pourvu par un contractuel)
- SII Ingénierie mécanique : 1 (suppression pour un remplacement par un PLP)

Les propositions de création sont les suivantes :

- 1 poste de PLP couture pour le DN MADE (en remplacement SII ingénierie mécanique)
- BMP de 5 heures en histoire-géographie, 3 heures en créole et 2.2 en économie-gestion

Des postes partagés :

- Lettres : 10 heures
- Sciences physiques : 9 heures
- Anglais : 14 heures

- Histoire-Géographie : 4,5 heures
- Chinois : 6 heures

Monsieur Vincent CAPDEPUY, représentant du SNES, revient sur les raisons de l'avant et l'après de la réforme du lycée. Il fait l'exposé d'une étude comparative des TRMD sur les années antérieures depuis 2018. Ce qui lui permet de conclure qu'il n'y a pas de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre cette réforme, car ces moyens sont directement attribués pour les options.

Le président intervient, conteste les chiffres avancés et explique que les moyens obtenus sont conformes à nos besoins mais, après consultation des professeurs, sont mis sur les secondes et en première sur les groupes de spécialités.

17H45, arrivée d'un membre du CA, portant le nombre de votants à 23

Monsieur Vincent CAPDEPUY explique que ce n'est pas une critique faite sur la manière dont les moyens sont répartis, il s'agit d'un problème d'enveloppe par rapport à la réforme.

Monsieur Loïc PAYET, SNALC, cite l'exemple de l'an dernier, avec 5 heures de maths en série S, alors que cette année il y en a 4 avec un groupe de 22. Par conséquent il y a moins d'heures de mathématiques pour les séries S.

Le président intervient et explique que la réforme présente des exigences communes à tous les lycées.

Monsieur Loïc PAYET, SNALC, précise qu'il faudrait dans ce cas revoir les élèves qui ont été sélectionnés dans cette filière de 1^{ère} S.

Les critères de sélection ont-ils été réfléchis ? pour exemple, un élève avec 9 de moyenne peut-il y aller ? alors que le programme est différent des années précédentes, plus corsé.

Le président précise qu'il est impossible de revenir sur les décisions de l'an passé et demande de passer au vote sur la suppression et création des postes résultant de la répartition proposée. Le vote s'effectue à bulletin secret.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstention
7	12	4

Madame Françoise LEPOAN, SNES, intervient dans le cadre d'une motion par rapport à la réforme, Monsieur Jacques COSSERAT, SNALC, présente également une motion.

Les élèves et le personnel IATOSS s'associent à ces motions.

3. DESAFFECTATION DU VEHICULE

Il s'agit de la sortie d'inventaire du véhicule IVECO immatriculé 527 BVL qui appartient à la cuisine centrale, il sera mis à disposition au Lycée François De MAHY en cas de besoin.

Résultat du vote

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

4. CONTRATS ET CONVENTIONS

- **CONVENTION JEV Langues** qui concerne l'accueil des jeunes étrangers dans le lycée, cette convention avait été validée au CA du mois de novembre mais il manquait des éléments qui ont été ajoutés « la durée de l'accueil déterminé en durée calendaire" et durée de validation de la convention sur deux années scolaires 19/20 et 20/21 ».

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

- **CONVENTION RIVIERE Hervé**

Intervention de 2 heures par un styliste professionnel dans le cadre des EC4/EC8 de la DNMADE. qui prévoient des rencontres avec des professionnels, des artistes ou des associations. Cette intervention représente un coût de 50 euros de l'heure.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

- **Objets confectionnés DN MADE**

A l'occasion des journées portes ouvertes les 6 et 7 mars, les objets confectionnés, correspondants à une liste présentée en vidéo projection, seront mis en vente au public. Les recettes de ces ventes seront réinjectées dans le budget de l'enseignement technique.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

- **CONVENTION ECOLE OUVERTE (Collège Bourbon)**

Madame Camilla NICHOLLS, proviseure adjointe, présente le projet d'école ouverte pour 2020.

- 1^{er} partie : consiste en la préparation orale des élèves de première pour le "Grand oral" par le biais d'un intervenant théâtre.

- 2^{ème} partie : des heures de soutien tous niveaux par le biais des enseignants du lycée.

L'enveloppe globale obtenue par le rectorat est de 3660 euros.

Monsieur Loïc PAYET, SNALC, demande des précisions, d'une part sur la sélection des élèves de première et le nombre d'élèves concernés et d'autre part sur la base de rémunération des enseignants.

Le président laisse la parole à Madame Camilla NICHOLLS proviseure adjointe, qui explique que l'enveloppe attribuée est calculée sur la base de 6 demi-journées quant à l'intervention des enseignants.

Monsieur Loïc PAYET, SNALC, demande les conditions précises qui permettront d'effectuer les heures de l'école ouverte.

Réponse de Madame Camilla NICHOLLS, proviseure adjointe, il s'agira des enseignants volontaires.

Le président précise que cela peut également concerner un enseignant qui souhaiterait prendre en charge toute sa classe sur cette période.

Madame Sonia TURPIN, FO, demande si les dates ont déjà été fixées.

Madame Camilla NICHOLLS, proviseure adjointe, répond que les créneaux arrêtés seront les mercredis après-midi, les samedis matin ? et les petites vacances scolaires de mai.

Une convention avec le collège Bourbon est nécessaire pour la mise en place de la partie financière de ce dispositif

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

5. QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur l'association sportive du lycée**

Monsieur Jacques COSSERAT, SNALC, présente les difficultés de l'association. Les licences UNSS sont à hauteur de 20 euros par élève, certains ne l'ont pas encore réglée. M. SERVEAUX explique qu'une réunion tenue le 20 février avec le président de l'association, lui-même, et le trésorier M. COSSERAT avait laissé entrevoir des possibilités de financement par des actions d'élèves et du sponsoring.

M. COSSERAT intervient en déconseillant aux élèves de le faire car ils sont trop pris par la réforme du lycée et cette idée est rejetée par les enseignants encadrant les activités UNSS. Il explique que les enseignants ne comptent pas leurs heures de bénévolat.

Le président du CA prend la parole et explique le fonctionnement de toute association qui en l'occurrence doit s'organiser afin d'avoir des recettes en caisse par des actions. Ce procédé aurait pour mérite d'initier les élèves à une certaine participation dynamique. Parmi les solutions à envisager, il pourrait s'agir de créer une buvette pendant les portes ouvertes des arts appliqués par exemple. Il rappelle la position dans laquelle il se trouve en tant président de l'association sportive et à la fois chef d'établissement : il ne peut signer une subvention de l'établissement dont il est l'ordonnateur financier à une association dont il est le président : c'est une prise d'intérêt illégale.

Un parent d'élève, FCPE, prend la parole et souligne le déjà vu de l'aide financière d'un collègue pour l'association. Le président évoque que chacun est libre de persévérer dans l'erreur mais accepte de creuser la question avec les autorités compétentes.

Monsieur Vincent CAPDEPUY, SNES, évoque l'existence d'un décret de 2012 qui prévoit le transfert d'une subvention à une association par un EPLE. M. SHAYER, proviseur adjoint indique que ce texte est contesté par un syndicat de personnel de direction et ne sera plus valable.

- **Question du SNES et de la FSU sur la présence d'amiante au lycée Ambroise VOLLARD**

Cette question est évoquée suite à un article paru dans la presse, il y a quinze jours, précisant la présence d'amiante dans le lycée.

Madame Valérie BERTRAND, gestionnaire, fait passer un document officiel de 2012 sur le diagnostic amiante du lycée. Sur ce rapport réalisé avant les travaux de réhabilitation, seule une partie de l'établissement est concernée par l'amiante. Il s'agit d'une petite partie de la façade du bâtiment.

Monsieur Vincent CAPDEPUY, SNES, précise que l'article situait en réalité de l'amiante dans des panneaux qui seraient stockés dans l'atelier du lycée.

- **Question des ATTEE sur les effectifs non remplacés du personnel agent par la Région**

Intervention de Madame Sonia TURPIN, FO, qui procède à la lecture de la motion qui sera annexée au compte rendu expliquant les difficultés liées au manque de remplaçants mais insiste sur le problème de formation et d'habilitation des agents.

Le président explique qu'au vu du personnel absent ou muté et non remplacé, il a fallu redéployer des moyens, ce qui provoque un impact sur le fonctionnement de l'établissement avec la fermeture de la cafétéria. D'autre part il y a eu la nécessité de faire intervenir des entreprises privées notamment pour les travaux d'électricité et travaux en hauteur car les agents ne sont pas habilités.

En ce qui concerne l'habilitation électrique il s'agit d'une question de responsabilité lourde et remise en question au sein de l'Académie.

Monsieur Luciano MIRANVILLE, DDFP, précise les conditions de l'habilitation électrique. En effet tout agent dans le cadre de la fonction publique intervenant sur le plan des travaux électriques doit détenir une habilitation signée par son employeur. Au niveau de la collectivité régionale, la signature de ces habilitations pose problème, le président de la Région ne signe pas. Par conséquent les chefs d'établissement ne veulent pas prendre la responsabilité de la signature de manière unilatérale.

Madame Laalia MOREL, SNES, pose la question de faire appel à une entreprise extérieure pour habilitier les agents, la réponse du président est que cette décision relève de la Région qui est l'employeur.

La motion présentée par les ATTEE sera transmise à la Région.

18 H 48, départ de deux membres du conseil d'administration.

- **Question de la sécurité aux abords de l'établissement**

C'est une question posée par Monsieur Jacques COSSERAT, SNALC

En effet il y a eu ces derniers temps des regroupements de jeunes aux abords du lycée à midi, qui causeraient souci aux jeunes filles. De plus un collègue enseignant a eu, en 2018, la vitre de sa voiture cassée, celle-ci était garée sur le petit parking extérieur face au lycée.

Le président explique qu'il est possible de solliciter la police nationale et leur demander de faire des rondes. Madame Françoise LEPOAN, SNES, se rappelle de l'existence de médiateurs qui intervenaient à l'extérieur des EPLE mais ce type de mission n'existe plus.

Monsieur Arnaud SHAYER, proviseur adjoint, précise qu'il est possible dès lors qu'un citoyen constate un méfait répréhensible sur la voie publique, d'appeler le 17 pour le signaler. Il ne faut pas tout attendre de l'établissement.

- **Question sur les organisations des E3C**

Madame Françoise LEPOAN, SNES, pose le problème de l'agencement des calendriers entre les oraux d'évaluation en langue et la tenue des épreuves de la deuxième session des E3C. Elle propose d'avoir une journée banalisée pour les prochaines E3C.

Un représentant d'élèves explique que les devoirs surveillés ont été annulés pour cause de manque de temps. Le président reconnaît que nous vivons une période d'adaptation découlant de la présence simultanée de l'ancien et du nouveau baccalauréat.

La banalisation pour les E3C n'est pas une solution car cela ferait perdre de trop nombreuses heures de cours aux élèves de terminale et de seconde.

- **Question de l'heure de langue culture antiquité**

La question concerne la constitution des groupes, sa mise en œuvre est très complexe passera par une demande et une autorisation du Rectorat.

- **Question des projets éco délégués**

Il s'agit d'un projet sur le développement durable suivi par l'élève Yann DE BOISVILLIERS.

Ce projet GREW WALL pourrait s'inscrire dans l'enveloppe déjà voté au budget 2020 de l'établissement, il concerne tous les niveaux et est supporté par tous les enseignants.

Il reste encore à mettre en place des modalités efficaces de travail des éco délégués. Il est prévu une élection par classe l'an prochain au moment de l'élection des délégués de classe.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant évoquées, le Président du CA clôture la séance à 19 H 14.

La secrétaire de séance:



Anne ELISABETH

Président du CA :



René - Claude SERVEAUX